

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2020
Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

La séance a débuté à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Philippe SOLAZ. Après appel des conseillers, il a constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer.

Étaient présents : SOLAZ Philippe, HEGUY Maryvonne, LOUDET Maurice, BAZERQUE Nadine, FRITZ Joël, FOGGIATO Jean-Louis, BOUBEE Nicole, BACOU Jean-Paul, LOHOU Fabienne, GARDES Eric, HAMIDCHA Corinne, BAZERQUE Franck, MIEGEVILLE Naïla, VASSE Laurent. Soit 14 conseillers présents.

Mme Corinne HAMIDCHA a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

1. Compte rendu des séances précédentes

- Séance du 26/02/2020. Le compte rendu de la séance par les conseillères et les conseillers y ayant pris part a été adopté à l'unanimité.

- Séance du 28/05/2020. Le compte rendu de la séance a été adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire

- Signature de marchés :

Le Conseil Municipal a pris acte de la signature des marchés suivants :

Nature des travaux / prestation ou des fournitures	Fournisseur	Siège social	Montant HT
Fourniture et pose d'une micro station pour bâtiment ancien dispensaire	SARL BSL TP	65 300 REJEAUMONT	9 200 €
Branchement électrique micro station	E.I BOTTELA	65 330 TOURNOUS DEVANT	300 €
Prestation menuiserie pour logement F5 Village (cuisine + cache radiateur + claustra)	E. DUFFO	65 300 PINAS	3 756 € TTC (TVA non applicable)
Achat d'un perforateur burineur	LAFFORGUE	31 800 VALENTINE	225,00 €
Fourniture de Gabions pré-assemblés pour aménagement en face du rond-point de Lannemezan	LTP Génie Civil	65 250 LA BARTHE DE NESTE	2 644 €
Cuisines mélaminées appts 13/14 Rés. Le Bourg	Menuiseries SANCHEZ	65 150 ANERES	8 020.00 €
Équipement cuisines / sanitaires appts 13/14 Rés. Le Bourg	MUR FOURTEAU	65 300 LANNEMEZAN	1 614.08 €
Vitrification escalier bois aptt 14 Rés. Le Bourg	RAVAL BIGORRE	65 300 LANNEMEZAN	630.00 €
Mise en protection chantier suite à un incendie. Rés. Le Bourg	SARL FRITZ	65 250 LA BARTHE DE NESTE	1 000.00 €
Cuisines mélaminées aptt 15 Rés. Le Bourg	Menuiseries SANCHEZ	65 150 ANERES	4 010.00 €
Robinetterie aptt 15 Rés. Le Bourg	MUR FOURTEAU	65 300 LANNEMEZAN	526.00 €
Toiture maison de la chasse suite sinistre	SARL TOIT ET BOIS D'AURE	65410 SARRANCOLIN	8 562.00 €
Pose gouttière devant maison de la chasse	SARL TOIT ET BOIS D'AURE	65410 SARRANCOLIN	402.50 €

3. CCAS. Élection des membres issus du Conseil Municipal

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire a exposé que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS (hors Maire, Président de droit) étaient élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire a rappelé qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne pouvait être élu sur une liste. Le nombre de membres du CCAS issus du Conseil Municipal est donc de 5 personnes : Le Maire et les quatre conseillers élus. En effet, la délibération du

conseil municipal du 30 mars /2014 a décidé de fixer à 4, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il avait été destinataire d'une liste composée de Mme HEGUY, Monsieur LOUDET, Madame BAZERQUE et Monsieur FOGGIATO. Il a demandé s'il y avait d'autres candidatures.

En l'absence de dépôt d'autres candidatures, il a fait procéder aux opérations de vote à bulletins secrets.

Madame MIEGEVILLE et Monsieur FOGGIATO ont été désignés comme scrutateurs.

A l'issue des opérations de vote les résultats suivants ont été constatés :

Nombre de votants et nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de voix obtenues par l'unique liste : 14

Mesdames HEGUY et BAZERQUE ainsi que Messieurs LOUDET et FOGGIATO ont été proclamés élus membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de LA BARTHE DE NESTE

Monsieur le Maire a ensuite informé le Conseil Municipal qu'il avait désigné, par arrêté municipal, les autres membres suivants au titre de la représentation du secteur associatif : Madame PECONDON Andrée, Madame DEXET Huguette, Monsieur LAZARO Pierre, et Madame CANO Pierrette.

4. Syndicat Départemental de l'Énergie. Désignation des délégués de la commune

Monsieur le Maire a indiqué qu'il convenait de désigner les conseiller (e) s municipaux (ales) qui vont siéger au Syndicat Départemental de l'Énergie des Hautes Pyrénées. Il précise que le nombre de délégués à désigner est de 1 titulaire et 1 suppléant (e).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a désigné Monsieur SOLAZ délégué titulaire et Monsieur BACOU délégué suppléant au Syndicat Départemental de l'Énergie des Hautes Pyrénées

A 20 h 55, Madame MEDOUS a intégré la séance portant à 15 le nom de suffrages exprimables.

5. Conseiller à la Défense. Désignation des conseillers

Monsieur le Maire a expliqué qu'un (e) Conseiller (e) Municipal (e) doit être désigné (e) en tant que « correspondant défense ». Son rôle est la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. Il est l'interlocuteur (trice) privilégié (e) des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de désigner deux conseillers municipaux à la défense, un titulaire et un suppléant. Monsieur le Maire a été désigné Conseiller à la Défense titulaire et Monsieur LOUDET, conseiller à la défense suppléant.

6. Quartier Jolimont. Dénomination d'une rue

Monsieur le Maire a rappelé que la commune avait aménagé une nouvelle voie qui a déjà fait l'objet d'une installation d'un riverain et qu'il convient de la nommer pour lui attribuer une adresse postale. Cette voie part du chemin rural de la Lande (N° 15), se dirige vers le Nord et se termine sur la RD 938.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a nommé la voie qui part du chemin rural de la Lande (N° 15) et qui se dirige vers le Nord en se terminant sur la RD 938, et dont l'emprise du tracé est figurée dans l'annexe joint à la présente, « CHEMIN DU PIC D'ARNEILLE », et a chargé Monsieur le Maire de faire procéder à son enregistrement auprès de tous les services concernés.

7. Budget Principal de la commune et Budgets Annexes (Centre de Loisirs / Régie de l'eau) Comptes de Gestions et Administratifs 2019 et Affectations des résultats 2019. Approbation

APPROBATION COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures courant 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2019 et a déclaré que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes d'exécution budgétaire.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal a élu Madame LOHOU, présidente de la séance, le temps du vote du compte administratif.

Monsieur SOLAZ Philippe, Maire et Monsieur LOUDET, ancien Maire (entre le 1er janvier 2019 et le 22 février 2019) n'ont pas pris part aux débats et ont quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (13 suffrages), le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur SOLAZ Philippe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés après affectation des résultats		660 553,84	42 656,74		42 656,74	660 553,84
Opérations de l'exercice	1 047 481,03	1 419 986,39	183 686,06	120 204,01	1 231 167,09	1 540 190,40
Totaux	1 047 481,03	2 080 540,23	226 342,80	120 204,01	1 273 823,83	2 200 744,24
Résultats de Clôture		1 033 059,20	106 138,79			926 920,41
Restes à Réaliser			243 589,88		243 589,88	0,00
Totaux Cumulés		1 033 059,20	349 728,67	0,00	349 728,67	1 033 059,20
Résultats Définitifs		1 033 059,20	349 728,67			683 330,53
COMPTE ANNEXE SERVICE DES EAUX						
Résultats Reportés après affectation des résultats		13 797,97		41 660,62	0,00	55 458,59
Opérations de l'exercice	128 692,66	129 827,72	11 692,87	15 228,28	140 385,53	145 056,00
Totaux	128 692,66	143 625,69	11 692,87	56 888,90	140 385,53	200 514,59
Résultats de Clôture		14 933,03		45 196,03		60 129,06
Restes à Réaliser			922,30		922,30	0,00
Totaux Cumulés		14 933,03	922,30	45 196,03	922,30	60 129,06
Résultats Définitifs		14 933,03		44 273,73		59 206,76
COMPTE ANNEXE CENTRE DE LOISIRS						
Résultats Reportés après affectation des résultats		24 671,01		92,79	0,00	24 763,80
Opérations de l'exercice	229 355,72	229 355,72	0,00	0,00	229 355,72	229 355,72
Totaux	229 355,72	254 026,73	0,00	92,79	229 355,72	254 119,52
Résultats de Clôture		24 671,01		92,79		24 763,80
Restes à Réaliser					0,00	0,00
Totaux Cumulés		24 671,01	0,00	92,79	0,00	24 763,80
Résultats Définitifs		24 671,01		92,79		24 763,80
TOTAL DE CLOTURE		1 072 663,24	60 849,97			1 011 813,27
TOTAL AVEC RAR		1 072 663,24	305 362,15			767 301,09

et a constaté aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il a reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'issue de ce vote, Madame LOHOU a cédé la présidence de la séance à Monsieur le Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal les résultats d'exécution du compte administratif de l'exercice 2019, conformes au compte de gestion, et demande aux membres présents de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte des résultats de l'exercice qui se décomposent et les affecte de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2018	660 553,84 €
Résultat excédentaire de 2019	372 505,36 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €

= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	1 033 059,20 €
---	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report déficitaire de 2018	-42 656,74 €
Résultat déficitaire de 2019	-63 482,05 €

= solde d'exécution déficitaire	-106 138,79 €
--	----------------------

Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	-243 589,88 €
--	---------------

= Résultat d'investissement cumulé déficitaire	-349 728,67 €
---	----------------------

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	1 033 059,20 €
---------------------------------------	----------------

Résorption obligatoire du déficit d'investissement	349 728,67 €
---	---------------------

Réserve	
----------------	--

Supplément de fonctionnement disponible	683 330,53 €
--	---------------------

BUDGET PRINCIPAL - M.14 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2020

Ligne 001	Dépenses d'Investissement - Déficit antérieur reporté	106 138,79 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	349 728,67 €
chap.16-21	RAR 2019 - Dépenses d'Investissement	243 589,88 €
chap.	RAR 2019 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	683 330,53 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2018	13 797,97 €
Résultat excédentaire de 2019	1 135,06 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €

= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	14 933,03 €
---	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report excédentaire de 2018	41 660,62 €
Résultat excédentaire de 2019	3 535,41 €

= Solde d'exécution excédentaire	45 196,03 €
---	--------------------

Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	-922,30 €
--	-----------

= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	44 273,73 €
--	--------------------

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	14 933,03 €
---------------------------------------	-------------

Résorption obligatoire du déficit d'investissement	0,00 €
---	---------------

Supplément de fonctionnement disponible	14 933,03 €
--	--------------------

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX - M.49 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2020

Ligne 001	Recettes d'Investissement - Excédent antérieur reporté	45 196,03 €
chap.21	RAR 2019 - Dépenses d'Investissement	922,30 €
	RAR 2019 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	0,00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	14 933,03 €

BUDGET ANNEXE CENTRE DE LOISIRS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2018	24 671,01 €
Résultat de 2019 (dépenses = recettes)	0,00 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €

= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	24 671,01 €
---	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report excédentaire de 2018	92,79 €
Résultat de 2019 (absence de crédits consommés)	0,00 €

= Solde d'exécution excédentaire	92,79 €
---	----------------

Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €
--	--------

= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	92,79 €
--	----------------

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	24 671,01 €
---------------------------------------	-------------

Résorption obligatoire du déficit d'investissement	0,00 €
---	---------------

Supplément de fonctionnement disponible	24 671,01 €
--	--------------------

BUDGET ANNEXE CLSH - M.14 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2020

Ligne 001	Recettes d'Investissement - Excédent antérieur reporté	92,79 €
	RAR 2019 - Dépenses d'Investissement	0,00 €
	RAR 2019 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	0,00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	24 671,01 €

8. Vote des Budgets Primitifs et Vote des taux

Monsieur le Maire a rappelé les éléments notables de ces projets de budgets :

1. Prévision de baisse importante des redevances perçues par le Budget Annexe du Centre de Loisirs et compensation de ces baisses par une subvention plus importante du budget principal
2. Sur le Budget annexe du service des eaux, prévision de crédits :
 - pour poursuivre le travail réalisé sur les recherches de fuites sur le réseau,
 - pour financer l'étude sur l'éventuel transfert de la compétence au SIAEP,
 - pour renouveler le réseau et mettre aux normes les branchements rue de la Plantade, en profitant de l'ouverture de la tranchée qui sera réalisée pour la création d'un nouveau réseau pluvial
 - pour réaliser la reprise des branchements au chemin de la Neste
3. Sur le budget principal :
 - maintien des décisions d'investissement prises en commission avec prise en compte des modifications suivantes :
 - Investissements différés : goudronnage de deux voiries dans l'attente de la vente et de la construction des parcelles desservies : projet au stade dans l'attente d'un feu vert du club de foot qui est en discussion avec la ligue
 - Investissement rajoutés : crédits pour reconverter le local abritant les conteneurs de la rue du marché en local de stockage afin d'anticiper un besoin d'espace lié à la probable démolition du local du marché.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, délibérant sur le BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2020, après préparation et présentation, a adopté les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL						
résultats reportés		683 330,53	106 138,79		106 138,79	683 330,53
restes à réaliser			243 589,88		243 589,88	0,00
compte 1068				349 728,67	0,00	349 728,67
travaux en régie		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
opérations d'ordre	9 208,79		0,00	9 208,79	9 208,79	9 208,79
virement à l'invest	900 000,00			900 000,00	900 000,00	900 000,00
crédits votés	1 349 718,21	1 525 596,47	887 002,33	27 793,54	2 236 720,54	1 553 390,01
Totaux	2 258 927,00	2 258 927,00	1 286 731,00	1 286 731,00	3 545 658,00	3 545 658,00

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX						
résultats reportés		14 933,03		45 196,03	0,00	60 129,06
restes à réaliser			922,30		922,30	0,00
compte 1068				0,00	0,00	0,00
opérations d'ordre	15 636,09	771,00	771,00	15 636,09	16 407,09	16 407,09
virement à l'invest					0,00	0,00
crédits votés	133 626,91	133 558,97	59 139,70	0,88	192 766,61	133 559,85
Totaux	149 263,00	149 263,00	60 833,00	60 833,00	210 096,00	210 096,00

BUDGET ANNEXE CENTRE DE LOISIRS

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET ANNEXE CENTRE DE LOISIRS						
résultats reportés		24 671,01		92,79	0,00	24 763,80
restes à réaliser					0,00	0,00
compte 1068				0,00	0,00	0,00
opérations d'ordre			0,00	0,00	0,00	0,00
virement à l'invest					0,00	0,00
crédits votés	246 251,00	221 579,99	93,00	0,21	246 344,00	221 580,20
Totaux	246 251,00	246 251,00	93,00	93,00	246 344,00	246 344,00

VOTE DES TAUX :

Considérant la volonté ancienne du Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition ;
 Considérant que la délibération de fixation des taux applicables en 2020 aurait dû être adoptée avant le 3 juillet 2020 ;
 Considérant qu'en l'absence de décision prise avant le 3 juillet 2020, l'administration procédera au recouvrement des impositions directes locales 2020 selon les décisions prises par la commune en 2019 ;
 Considérant que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019 ;
 Considérant que l'obligation de vote du taux de la Taxe d'Habitation n'est plus mentionnée par les textes ;
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés a pris acte des taux d'imposition 2020 qui seront appliqués par la commune et qui sont identiques à ceux votés en 2019 et identiques à ceux votés depuis 2013, et a réaffirmé son attachement à ne faire évoluer les taux de fiscalité directe locale qu'en cas de besoin budgétaire

- * taxe foncière (bâti) : 8.12 %
- * taxe foncière (non bâti) : 51.81 %
- * CFE, cotisation foncière des entreprises : 22.20 %

9. Attribution d'une indemnité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit un montant brut de 164,05 €, pour la période du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2019 à Madame LABEYRIE Ludivine, Receveur de la collectivité.

10. Questions diverses :

* Rajout d'un point à l'ordre du jour : Représentation de la commune au sein du Conseil d'école

Monsieur le Maire a indiqué qu'au cas où le conseil municipal ne se réunirait pas avant le prochain conseil d'école, il conviendrait que le conseil municipal désigne les conseillers appelés à y siéger. Monsieur le Maire a rappelé que la commune de LA BARTHE DE NESTE désigne toujours un délégué titulaire et un délégué suppléant qui assistent aux réunions tous les deux systématiquement. En outre, Monsieur le Maire indique qu'il y participe aussi, ainsi que sa représentante, Madame HEGUY, adjointe déléguée aux affaires scolaires. Il rappelle aussi que ces conseillers étaient aussi invités aux commissions « menu » organisées trimestriellement.

Le conseil municipal a désigné Madame MIEGEVILLE, déléguée titulaire, et Madame MEDOUS, déléguée suppléante, au conseil d'école.

* Rajout d'une décision : Demande d'une subvention au Département

Monsieur le Maire a informé l'assemblée qu'il conviendrait de solliciter auprès du Département, avant les congés d'été, une subvention pour réaliser les travaux prioritaires de création / modification du réseau d'assainissement pluvial au quartier de la Plantade. Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée si elle voulait donner son accord pour prendre une décision sur ce point. Le Conseil Municipal a donné son accord

Il a expliqué ensuite que les travaux consistaient en la création d'un réseau enterré de 120 ml par la pose et la fourniture d'un tube de PVC renforcé avec mise en place de quatre regards de visite, de dix avaloirs et fourniture et pose de 50 ml de caniveaux + réfection de la chaussée en enduit bi-couche. Leur coût HT est évalué à 60 000 € et serait financé par le Département des Hautes Pyrénées (FAR : Fond aménagement Rural) et, pour la partie non couverte par la subvention, par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé la réalisation des travaux présentés consistant en la création d'un réseau pluvial dans la rue de la PLANTADE, a sollicité auprès du Département des Hautes Pyrénées une subvention d'un montant le plus élevé possible sur la base d'un montant de dépense de 60 000 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce à l'effet d'exécution de la présente décision.

* Remerciements à la commune

Monsieur le Maire a fait part aux conseillers des remerciements qui avaient été adressés à la municipalité, et notamment ceux émanant du maire de la commune de « LE TEIL » en ARDECHE, pour laquelle la commune de LA BARTHE DE NESTE avait versé une subvention de solidarité suite à une très importante catastrophe naturelle (tremblement de terre).

* Information sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire a indiqué que les quatre conseillers communautaires de la commune étaient conviés le 15 juillet pour procéder à l'élection de l'exécutif de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan (Président, Vice-Présidents). Il a confirmé qu'il y avait une candidate et un candidat à la Présidence qui les avaient sollicités tout deux pour présenter leur programme respectif.

Les conseillers municipaux ont exprimé leur volonté qu'au moins un des conseillers communautaires issu de la commune se présente à un poste dans l'exécutif communautaire afin que la commune soit bien présente dans cette collectivité, rappelant que LA BARTHE DE NESTE faisait partie des trois communes les plus peuplées de cette intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 45.

Vu, Le Maire,
La Barthe de Neste, le 10/07/2020

Le Maire



Philippe SOLAZ